

Conseil Municipal
Du mardi 14 mars 2023
PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatorze mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Date de la convocation :
10/03/2023

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjointes,

Conseillers en exercices : 19

Franck LERAY, Marie-Noëlle RENAULT, Fabien FOUCHER, Alexandra GOUSSET, Daniel DAYOT, Mathilde BETTON, JEULAND Jocelyne, Valérie GAUDION, Gérard CHESNAIS, Laurence LOISON, Conseillers Municipaux

Conseillers présents : 15

Conseillers votants : 17

Absente excusée : Sandrine CLEMENT, Didier LOUAPRE

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Marina Rossard à Marie-Odile DAYOT **jusqu'à son arrivée à 19h20**

Christophe OGIER à Marie-Noëlle RENAULT

Secrétaire de séance : Fabien FOUCHER

L'état annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget (article L2123-24-1-1 du CGCT)

Cet état a été transmis à tous les conseillers par mail avec la convocation au conseil municipal.

Délibération 2023.01.001

Validation du compte-rendu du conseil du 07 février 2023

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le Procès-Verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 07 février 2023

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0



Ordre du jour du conseil :

- Délibération 2023.03.002 : Finances- Budget principal : Affectation des résultats
- Délibération 2023.03.003 : Finances- Vote des taux des impôts directs locaux 2023
- Délibération 2023.03.004 : Finances -Budget principal : budget primitif 2023
- Délibération 2023.03.005 : Finances- Budget annexe Beau Soleil : affectation des résultats 2022
- Délibération 2023.03.006 : Finances- Budget annexe Beau Soleil : budget primitif 2023
- Délibération 2023.03.007 : Finances -Budget annexe Centre de secours : affectation des résultats 2022
- Délibération 2023.03.008 : Finances- Budget annexe Centre de Secours : budget primitif 2023
- Délibération 2023.03.009 : Finances- Budget annexe Villa Bleue : affectation des résultats 2022
- Délibération 2023.03.010 : Finances- Budget annexe Villa Bleue : budget primitif 2023
- Délibération 2023.03.011 : Finances- Budget annexe lotissement Manoirs 3 : affectation des résultats 2022
- Délibération 2023.03.012 : Finances- Budget annexe Manoirs III : budget primitif 2023
- Délibération 2023.03.013 : Finances- Budget annexe lotissement Pôle médical : affectation des résultats 2022
- Délibération 2023.03.014 : Finances- Budget annexe Pôle médical : budget primitif 2023
- Délibération 2023.03.015 : Finances – Admission en créances éteintes / Non-valeur
- Délibération 2023.03.016 : Domaine et Patrimoine - Désaffectation et déclassement du **domaine public d'un bâtiment situé Chemin des Diligences**
- Délibération 2023.03.017 : Domaine et patrimoine – Dénominations des rues du lotissement communal Les Manoirs III
- Délibération 2023.03.018 : Travaux - Chapelle Saint Job : Avenant 3 au marché de maîtrise d'œuvre
- Délibération 2023.03.019 : Travaux – Eglise Saint Patern tranche 4 : Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre
- Délibération 2023.03.020 : Travaux – Eglise Saint Patern tranche 5 : Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre
- Délibération 2023.03.021 : Enfance – Avenant n1 à la convention n2 du RIPAME

Finances- Budget principal : Affectation des résultats

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 27 février 2023, propose d'affecter les résultats 2022 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2022</i>		
<i>Budget commune</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 408 248,11 €	701 001,95 €
Recettes	2 408 248,11 €	681 923,66 €
Résultat 2022		- 19 078,29 €
Transfert budget CDE		130,37 €
Résultat reporté 2021		956 291,25 €
Résultat cumulé (A)		937 343,33 €
Restes à réaliser		
Dépenses		604 632,50 €
Recettes		241 485,12 €
Résultat (B)		-363 147,38 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 058 402,78 €	1 764 158,19 €
Recettes	2 058 402,78 €	2 150 913,47 €
Résultat 2022		386 755,28 €
Transfert budget CDE		- 11 071,14 €
Résultat reporté 2021		- €
Résultat cumulé		375 684,14 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget principal
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		375 684,14 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		937 343,33 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Finances- Vote des taux des impôts directs locaux 2023

M. le Maire expose :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

La commission finances, réunie le 27 février 2023, propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,12 %
- taxe d'habitation (TH) : 16,14 %

Il est proposé au Conseil Municipal :

❖ De fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,51 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,12 %
- taxe d'habitation (TH) : 16,14 %

❖ De notifier cette décision aux services préfectoraux

❖ De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstention :

Finances -Budget principal : budget primitif 2023

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2023 a été étudiée par la commission finances le 27 février 2023.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 853 861,49 €	1 853 861,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 354 022,16 €	2 354 022,16 €
TOTAL	4 207 883,65 €	4 207 883,65 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2023 de la commune
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Beau Soleil : affectation des résultats 2022

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 27 février 2023, propose d'affecter les résultats 2022 de la façon suivante :

<i>Budget Beausoleil</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	65 803,24 €	40 369,76 €
Recettes	65 803,24 €	16 041,87 €
Résultat 2022		-24 327,89 €
Résultat reporté 2021		44 721,37 €
Résultat cumulé (A)		20 393,48 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	26 000,00 €	19 567,16 €
Recettes	26 000,00 €	28 058,73 €
Résultat 2022		8 491,57 €
Résultat reporté 2021		0,00 €
Résultat cumulé		8 491,57 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Beausoleil
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		- €
1068 - Excédent à affecter en investissement		8 491,57 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		20 393,48 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Beau Soleil : budget primitif 2023

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2023 a été étudiée par la commission finances le 27 février 2023.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	27 000,00 €	27 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	34 585,05 €	34 585,05 €
TOTAL	61 585,05 €	61 585,05 €

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2023 du budget annexe Beau Soleil
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances -Budget annexe Centre de secours : affectation des résultats 2022

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 27 février 2023, propose d'affecter les résultats 2022 de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2022		
Budget Centre de secours		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	29 651,70 €	13 619,26 €
Recettes	29 651,70 €	0,00 €
Résultat 2022		-13 619,26 €
Résultat reporté 2021		-7 230,18 €
Résultat cumulé (A)		-20 849,44 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Résultat (B)		0,00 €
A financer		-20 849,44 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	77 751,70 €	46 153,84 €
Recettes	77 751,70 €	26 437,38 €
Résultat 2022		-19 716,46 €
Résultat reporté 2021		51 314,70 €
Résultat cumulé		31 598,24 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Centre de secours
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		31 598,24 €
Résultat d'investissement		
D001 - Déficit d'investissement reporté		20 849,44 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Centre de Secours : budget primitif 2023

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2023 a été étudiée par la commission finances le 27 février 2023.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	26 437,00 €	26 437,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	45 135,24 €	45 135,24 €
TOTAL	71 572,24 €	71 572,24 €

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2023 du budget annexe du Centre de Secours
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Villa Bleue : affectation des résultats 2022

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 27 février 2023, propose d'affecter les résultats 2022 de la façon suivante :

<i>Résultat de l'exercice 2022</i>		
<i>Budget Villa Bleue</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	124 668,53 €	27 110,84 €
Recettes	124 668,53 €	33 377,65 €
Résultat 2022		6 266,81 €
Résultat reporté 2021		68 017,04 €
Résultat cumulé (A)		74 283,85 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	49 500,00 €	17 119,64 €
Recettes	49 500,00 €	50 949,74 €
Résultat 2022		33 830,10 €
Résultat reporté 2021		0,00 €
Résultat cumulé		33 830,10 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Villa Bleue
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		33 830,10 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		- €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		74 283,85 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Villa Bleue : budget primitif 2023

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2023 a été étudiée par la commission finances le 27 février 2023.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	85 111,16 €	85 111,16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	74 283,85 €	74 283,85 €
TOTAL	159 395,01 €	159 395,01 €

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2023 de la Villa Bleue
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe lotissement Manoirs 3 : affectation des résultats 2022

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 27 février 2023, propose d'affecter les résultats 2022 de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2022		
Budget Manoirs 3		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	774 258,48 €	37 037,90 €
Recettes	774 258,48 €	774 258,48 €
Résultat 2022		737 220,58 €
Résultat reporté 2021		-24 258,48 €
Résultat cumulé (A)		712 962,10 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	701 764,00 €	38 957,32 €
Recettes	701 764,00 €	38 957,71 €
Résultat 2022		0,39 €
Résultat reporté 2021		0,30 €
Résultat cumulé		0,69 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Manoirs 3
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		0,69 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		0,00 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		712 962,10 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0



Finances- Budget annexe Manoirs III : budget primitif 2023

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2023 a été étudiée par la commission finances le 27 février 2023.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	775 003,00 €	775 003,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	750 000,00 €	750 000,00 €
TOTAL	1 525 003,00 €	1 525 003,00 €

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2023 du budget annexe les Manoirs III
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe lotissement Pôle médical : affectation des résultats 2022

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 27 février 2023, propose d'affecter les résultats 2022 de la façon suivante :

Résultat de l'exercice 2022		
Budget Pôle médical		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	141 830,98 €	81 391,65 €
Recettes	141 830,98 €	27 451,16 €
Résultat 2022		-53 940,49 €
Résultat reporté 2021		113 379,82 €
Résultat cumulé (A)		59 439,33 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	51 800,00 €	39 300,20 €
Recettes	51 800,00 €	55 776,87 €
Résultat 2022		16 476,67 €
Résultat reporté 2021		1 000,00 €
Résultat cumulé		17 476,67 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Pôle Médical
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		
1068 - Excédent à affecter en investissement		17 476,67 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		59 439,33 €

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances- Budget annexe Pôle médical : budget primitif 2023

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2023 a été étudiée par la commission finances le 27 février 2023.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit (vote au chapitre) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	56 500,00 €	56 500,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	77 916,00 €	77 916,00 €
TOTAL	134 416,00 €	134 416,00 €

- ❖ D'adopter de Budget primitif 2023 du Pôle médical
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances – Admission en créances éteintes – Non-valeur

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Vu le **Code Général des Collectivités Territoriales**, notamment l'article L2343-1,

Vu le budget annexe de la Villa Bleue pour l'exercice 2021,

Vu les états des produits irrécouvrables et des créances éteintes présentés par Vincent BURLLOT, Adjoint du Trésorier des finances publiques, au titre de cet exercice au budget annexe de la Villa Bleue

Considérant **que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement**,

Conformément au principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable public posé par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, le comptable de la commune est chargé, sous, sa responsabilité, **de l'exécution des recettes communales, de poursuivre la rentrée des revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues.**

Lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuites, **n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé à demander à la Collectivité l'admission en non-valeur des sommes non recouvrées. L'admission en non-valeur est votée par l'Assemblée délibérante.**

Cette procédure correspond à un apurement comptable se traduisant par une charge au compte 6541 du budget annexe de la Villa Bleue

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables (pour insolvabilité, départ sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement) ne décharge pas le comptable public de son devoir de poursuivre le recouvrement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ **D'admettre en non-valeur** au titre des produits irrécouvrables sur le budget annexe de la Villa Bleue (compte 6541) correspondant au détail suivant :
 - Exercice 2021 : 55,00 €Total : **55,00€**
- ❖ **D'autoriser l'inscription des crédits au budget annexe de la Villa Bleue aux comptes 6541 pour l'année 2023**
- ❖ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier**

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Domaine et Patrimoine - Désaffectation et déclassement du domaine public d'un bâtiment situé
Chemin des Diligences

M. Joseph JEULAND adjoint au Maire expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

La commune de Louvigné de Bais est propriétaire d'un bâtiment situé D0892 d'une superficie de 696 m², situé chemin des Diligences

Une acquisition au prix de 184 000€ a été proposée par Madame GAVAZ. Les frais afférents à l'acte translatif de propriété sont, comme il est d'usage, à la charge de l'acquéreur.

La parcelle cadastrée D0892 relevant du domaine public, il y a lieu de constater, préalablement à la vente, leurs désaffectations et de prononcer leurs déclassements du domaine public.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ Que cette parcelle, d'une superficie d'environ 696 m², n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la commune de Louvigné de Bais
- ❖ Constate les désaffectations et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle D0892 située et cadastrée en section D.
- ❖ Autorise la cession au prix de 184 000€.
- ❖ Les frais de bornage seront à la charge de la commune
- ❖ Que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Domaine et patrimoine – Dénominations des rues du lotissement communal Les Manoirs III

M. Joseph JEULAND adjoint au Maire expose :

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Il est proposé au Conseil Municipal :

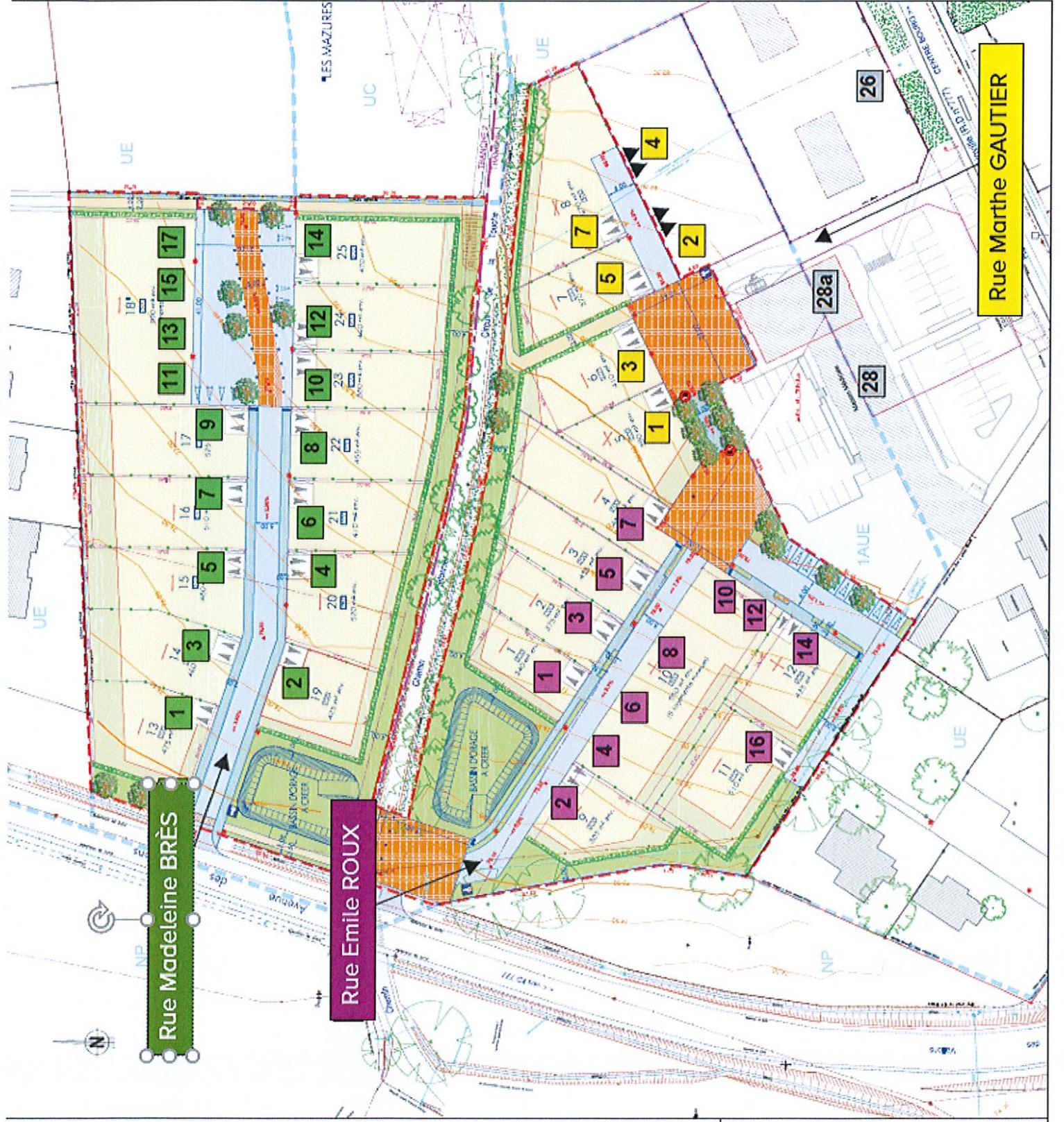
- ❖ De valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- ❖ D'adopter les dénominations suivantes : (voir plan annexe à la délibération).
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0



Rue Madeleine BRÈS

Rue Emile ROUX

Rue Marthe GAUTIER

Travaux - Chapelle Saint Job : Avenant **3 au marché de maîtrise d'œuvre**

Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Cet avenant à **pour objet l'actualisation du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour tenir compte de l'ajustement du montant des travaux intégrant la mise à jour des marchés de travaux et les travaux supplémentaires.**

Nouveau montant des travaux : 519 258,63 HT

Montant du marché actualisé : 487 **750,29€ HT**

Montant travaux supplémentaires : **26 617,32€ HT**

Montant prévisionnel honoraires ajustés : 47 **252,54€ HT** (taux de rémunération 9,1%)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

*« Monsieur Joseph JEULAND, précise que l'entreprise POTEL va poser la charpente dans les prochaines semaines et que les pierres sont en cours de taille.
Le parapluie qui protège la chapelle durant le temps des travaux a été malmené durant les intempéries, l'entreprise JOUBREL est intervenu ce jour afin de le sécuriser ».*

Travaux – Eglise Saint Patern tranche 4 : Avenant **1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Cet avenant a pour objet l'actualisation du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour tenir compte de la réactualisation des marchés de travaux en phase APD :

Montant réactualisé des travaux phase APD : 501 111,02 HT

Montant prévisionnel honoraires ajustés : 47 **605,55€ HT** (taux de rémunération 9,5%)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

« Madame Marie-Noëlle RENAULT demande ce que représente cette tranche de travaux, Monsieur Joseph JEULAND explique que les travaux concernent les travaux du Campanile et la façade nord , les vitraux classés sont considérés en 5^{ème} tranche de travaux».

Travaux – Eglise Saint Patern tranche 5 : Avenant **1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Cet avenant a pour objet l'actualisation du montant des honoraires de maîtrise d'œuvre pour tenir compte de la réactualisation des marchés de travaux en phase APD :

Montant réactualisé des travaux phase APD : 409 036,05 HT

Montant prévisionnel honoraires ajustés : 32 **722,88€ HT** (taux de rémunération 8,00%)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Enfance – Avenant n1 à la convention n2 du RIPAME

Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Le Relais Petite Enfance (RPE) du Pays de Châteaubourg a été mis en place en 2018. Les conventions de partenariat entre les communes ont été renouvelées en 2021. Font désormais partie des communes membres :

- Châteaubourg,
- Cornillé,
- Domagné,
- Louvigné de Bais,
- Pocé-les-Bois,
- Saint Aubin des Landes,
- Saint Didier,
- Saint Jean sur Vilaine.

La Ville de Châteaubourg assure le pilotage et la coordination du projet RPE.

La convention n°2 précise notamment pour chaque commune :

- ❖ **La mise à disposition de l'animateur ou animatrice,**
- ❖ Les locaux mis à disposition par **chaque Commune pour assurer les matinées d'éveil et les permanences,**
- ❖ **L'articulation entre le RPE et, le cas échéant, avec l'association locale,**
- ❖ Les modalités de participation financière, notamment la répartition du reste à charge de chaque commune détaillée comme suit :

Il est toutefois nécessaire de préciser l'article 4.4. de la convention concernant les participations financières. En effet, le poste de coordination a été réévalué et le pourcentage de temps passé doit être augmenté (passage de 3,73% à 10,00%), en accord avec les communes membres du RPE.

Considérant la nécessité de réévaluer le pourcentage du poste de coordination,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ **D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention n°2 tel que joint en annexe de la présente délibération à compter du 1er janvier 2023.**
- ❖ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier**

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Compte rendu des commissions :

Commission Enfance

Les devis sont en cours pour les jeux des enfants.

Le règlement du CME va être revu et passera en délibération lors du prochain conseil.

Une réunion **d'échange pour l'aménagement de la cour de récréation** est organisée le 20 mars à 17H30 à l'école.

Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie :

La commission s'est déroulée le 20 février 2023 :

- le plan pour l'auto-école a été validé par l'entrepreneur.

- Les candélabres défectueux qui sont à changer représente un coût de 74 000 € à la charge de la commune.

- Des détecteurs vont être installés sur des bâtiments communaux.

- Les emplacements des futures **bornes d'apports collectives (5 pour la commune)** vont être travaillés prochainement avec le SMICTOM.

- Afin de réguler le passage des tracteurs, un courrier va être transmis et/ou les élus vont directement se rendre chez les exploitants pour en échanger.

- **Lors des tontes, l'herbes va être emmener à l'usine de méthanisation** gratuitement sur proposition de Gael MAIGNAN.

Commission Communication :

- Une newsletter **va être mise en place à partir du mois d'avril 2023.**

Commission Vie associative et Culturelle

- Pas de commission

Commission Agricole

- Pas de commission

Question diverse :

« Question de Madame Marina ROSSARD, Est-il prévu un emplacement de Food Truck à la salle Intermède : Monsieur Joseph JEULAND soumettra cette question aux membres de sa commission, car le véhicule doit avoir un emplacement matérialisé au sol, hors herbe et éloigné des abords de la salle pour des questions de sécurité.

Prochaines commissions

- Réunion CCAS mercredi 22 mars à 19h30 Mairie
- Commission Communication : le 27 mars à 20h00 à la Mairie

SEANCE LEVÉE À 20H40

Prochain Conseil Municipal
11 avril 2023 à 19h00 salle Intermède

Compte-rendu affiché le 16 mars 2023,

Le Maire,

Thierry PIGEON



Le secrétaire de séance,

Fabien FOUCHER

